ÉDITO

## Lettre au Président de la République, M. François Hollande

Dans la réponse que vous apportez au questionnaire élaboré par notre Plateforme à l'occasion de l'élection présidentielle, vous vous engagez sur deux points : la reconnaissance internationale de l'Etat palestinien et la fin du blocus de Gaza.

Vous dites en effet vouloir l'émergence de cet Etat sur les lignes dites de 1967, par un accord négocié qui déciderait des frontières, du statut de Jérusalem et de la question des réfugiés palestiniens, des négociations dans lesquelles la France aurait "un rôle essentiel à jouer" et qui impliquent de "garantir la sécurité d'Israël". Vous vous prononcez enfin pour que les autorités israéliennes prennent des mesures aboutissant à "la levée du blocus qui pèse si lourdement sur les conditions de vie de la population".

Monsieur le Président Hollande, vous êtes aujourd'hui élu et à même de peser réellement sur les décisions qui peuvent amener une paix juste et durable au Proche-Orient et bien audelà

Il nous semble indispensable et urgent que la France fasse valoir le droit comme outil de résolution de cette question coloniale qui a trop duré. Et qu'elle pèse effectivement de tout son poids auprès des diverses instances européennes et internationales et surtout des autorités israéliennes.

Vous n'apportez cependant pas de réponse à des éléments qui nous semblent importants et susceptibles de faire évoluer la situation de façon positive : la prise de mesures restrictives en ce qui concerne l'importation de produits



La reconnaissance internationale de la Palestine et la fin du blocus de Gaza sont deux engagements de François Hollande

des colonies en France et dans le reste de l'Union européenne et la nécessité d'une transparence dans la coopération militaire avec Israël. Enfin il est essentiel que la France et l'Union européenne mettent en œuvre tous les instruments en leur possession afin d'assigner à Israël la responsabilité financière pour tout dommage qu'il cause illégalement aux projets ou infrastructures qu'elle finance.

La colonisation de la Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, doit cesser, elle est le principal obstacle à la formation et à la viabilité d'un Etat palestinien, qui ne pourra pas voir le jour sans inclure la bande de Gaza, et que la France doit maintenant reconnaître officiellement. Quant au droit au retour des réfugiés palestiniens, il doit être mis en œuvre en application des résolutions internationales. Enfin, la grève de la faim de milliers de prisonniers palestiniens, dont le président du parlement pales-

tinien, vient de rappeler au monde les conditions indignes et injustes de leur détention.

Monsieur le Président, nous, mouvements de solidarité avec le peuple palestinien mais bien plus largement, citoyen-ne-s de France qui voulons la paix et la justice, avons entendu vos engagements de candidat. Nous vous demandons instamment aujourd'hui que la France les respecte et fasse pression, par des sanctions si cela s'avère nécessaire, pour que s'applique enfin le droit au Proche-Orient, droit international et droit des peuples à la dignité et l'autodétermination. Ces valeurs de notre république, porteuses de paix, auxquelles nous vous savons attaché ■

Claude Léostic, présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

# Election Présidentielle, les réponses des candidats

8 candidats à l'élection présidentielle (à l'exception de François Bayrou) avaient répondu au questionnaire de la Plateforme. Voici leurs réponses par thème qui offrent un panorama des positions des principales formations politiques françaises sur la Palestine.



## Reconnaissance par la France de l'État palestinien

- F. Hollande : oui mais dans le cadre de négociations
- N. Sarkozy : oui mais dans le cadre de négociations
- N. Arthaud : oui
- N. Dupont-Aignan : oui
- E. Joly: oui (selon "l'accord conclu entre le Parti Socialiste et EELV" qui stipule que la République française reconnaîtra l'Etat de Palestine et défendra le droit de l'État d'Israël à vivre en sécurité).
- J-L. Mélenchon : oui
- P. Poutou : oui

### → Entrée de l'État palestinien aux Nations unies

- F. Hollande : oui mais dans le cadre de négociations
- N. Sarkozy : oui mais avec le statut d'Etat observateur
- N. Arthaud: oui
- N. Dupont-Aignan : oui
- E. Joly: oui
- J-L. Mélenchon : oui
- P. Poutou : oui

### Produits des colonies et implications des entreprises françaises

- F. Hollande : aucune réponse reçue de ce candidat
- N. Sarkozy: pas de mesures discriminatoires envers les produits des colonies mais application entière des dispositions de l'accord d'association entre l'UE et Israël
- N. Arthaud : aucune réponse reçue de ce candidat
- N. Dupont-Aignan : aucune réponse reçue de ce candidat
- E. Joly: mesures restrictives
- J-L. Mélenchon: mesures restrictives
- P. Poutou: embargo total

### Transparence dans la coopération militaire entre la France et Israël

- F. Hollande : aucune réponse reçue de ce candidat.
- N. Sarkozy: pas de suspension mais pas d'entraînement conjoint des soldats français et israéliens et un contrôle des contrats d'armement par une commission interministérielle
- N. Arthaud : fin de toute coopération militaire avec Israël
- N. Dupont-Aignan : aucune réponse reçue de ce candidat
- E. Joly: plus grande transparence et un contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale
- J-L. Mélenchon: plus grande transparence et un contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale
- P. Poutou : fin de toute coopération militaire avec Israël

### Levée du blocus de Gaza

- F. Hollande : oui
- N. Sarkozy : oui
- N. Arthaud : oui
- N. Dupont-Aignan : oui
- E. Joly: oui
- J-L. Mélenchon : oui
- P. Poutou: oui

### Destructions par Israël des infrastructures palestiniennes financées par l'aide internationale

- F. Hollande : aucune réponse reçue de ce candidat.
- N. Sarkozy: aucune réponse reçue de ce candidat.
- N. Arthaud : aucune réponse reçue de ce candidat.
- N. Dupont-Aignan : aucune réponse reçue de ce candidat.
- E. Joly : Israël doit assumer les coûts des destructions
- J-L. Mélenchon : Israël doit assumer les coûts des destructions
- P. Poutou : Israël doit assumer les coûts des destructions



# Prisonniers politiques palestiniens : un déni du droit, une longue pratique coloniale

Comme les millions de palestiniens qui peuplent, dans des conditions d'une grande pauvreté, les camps de réfugiés, depuis plus de 60 ans, les prisonniers palestiniens sont souvent les oubliés de la "question palestinienne". Ils viennent de se rappeler à nous avec force à l'occasion de la grève de la faim massive et illimitée débutée le 17 avril 2012, à laquelle ils viennent de mettre fin après que les autorités israéliennes ont accédé à certaines de leurs demandes.

#### Une grève massive

Ce n'est pas la première grève pour leurs droits et la dignité que mènent les Palestiniens détenus par Israël, car la prison est une arme clé dans l'occupation de la Palestine: depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens ont été arrêtés et détenus, certains pour de très longues peines. Ainsi 123 prisonniers sont emprisonnés depuis plus de 25 ans. Cette grève-ci est exemplaire : sur les quelque 5 000 prisonniers qu'Israël détient actuellement, environ 2 000 ont lancé ce mouvement déterminé en soutien à celui de leurs camarades en détention administrative qui avaient commencé la grève dès février. Ces prisonniers, dont plusieurs ont jeûné plus de 70 jours au risque de leur vie, se battent pour que soient respectés leurs droits élémentaires : droit de visite, notamment pour les prisonniers de Gaza, droit aux soins médicaux, fin des traitements humiliants, de la "loi Shalit" qui interdit aux prisonniers l'accès aux livres et médias arabes et à l'éducation, fin de l'isolement, de la torture, de la violence des sections spéciales pénitentiaires et enfin de la détention administrative.

Sous les pressions internationales et la menace d'une explosion populaire en Palestine en cas de mort des détenus, les autorités israéliennes ont accédé à certaines de leurs revendications: les prisonniers en détention administrative vont être jugés ou libérés, la loi Shalit abrogée, les visites autorisées [4].

### Le président du Parlement palestinien, à nouveau en détention administrative

Parmi les prisonniers palestiniens détenus illégalement dans les 30 prisons israéliennes, on compte des femmes, des enfants, des personnes âgées et malades (plus de 400 prisonniers sont malades, dont 18 atteints de cancer), des parlementaires, des représentants de partis politiques ou d'ONG, des universitaires ou encore du personnel médical. Certains ont une grande notoriété, comme Marwan Barghouthi, député du Fatah, emprisonné depuis 2002 et aujourd'hui à l'isolement, Ahmad Sa'adat, député du Front Populaire de Libération de la Palestine, détenu depuis 2006, dont l'état de santé est très préoccupant, ou Aziz Dweik, du Hamas, président du Parlement palestinien, à nouveau en détention administrative depuis janvier. Salah Hamouri, Franco-Palestinien qui vient de subir 7 années d'emprisonnement arbitraire, s'est fait la voix de ses camarades lors d'une grande soirée de solidarité à Paris le 11 mai dernier, lors de laquelle il a souligné l'énorme importance pour les prisonniers de la solidarité internationale, et leur volonté farouche de ne pas céder à l'oppression: "mieux vaut mourir debout que vivre à genoux" a-t-il affirmé, ajoutant "dans les prisons israéliennes on a enlevé le mot désespoir de notre vocabulaire"

[1] Selon les termes de l'accord entre Israël et les prisonniers palestiniens : la détention administrative sans jugement sera limitée, l'isolement carcéral sera levé et des autorisations de visites seront données pour les prisonniers originaires de Gaza, en échange d'un engagement signé à "s'abstenir de tout acte de terrorisme", ainsi que de toute nouvelle grève de la faim. Source : Politis

## La détention administrative des Palestiniens, arbitraire et illégale

La détention administrative pratiquée par Israël à l'encontre des Palestiniens est fondée sur l'arrestation arbitraire, en général pour des prétextes non dévoilés de sécurité. Israël a repris en cela les lois d'état d'urgence du Mandat britannique. Sur la base d'un ordre militaire, les forces d'occupation israéliennes arrêtent les suspects à partir du moment où ils estiment que la sécurité de la région ou la sécurité publique sont menacées (toutefois il n'existe aucune définition de la sécurité publique). Ni le détenu ni son avocat ne peuvent avoir accès au dossier qui n'est pas rendu

public par le juge, interdisant ainsi la possibilité de ses défendre. L'interrogatoire peut durer plusieurs semaines, le commandant militaire peut décider de mettre l'inculpé en détention pendant 3 à 6 mois, reconductible à la date d'expiration, le processus peut ainsi se prolonger indéfiniment.

La détention administrative est opposée à l'inculpation criminelle où des charges précises doivent être retenues contre l'inculpé. Elle équivaut à une détention arbitraire et constitue une violation du droit international contrevenant au droit à la liberté, à la sécurité de la personne et au droit à un procès équitable, garantis notamment par les articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par Israël. Elle a souvent été utilisée comme punition collective (contraire au droit international), ainsi durant la 2<sup>eme</sup> intifada, 19 000 Palestiniens en ont été victimes.

A ce jour, 322 Palestiniens sont en détention administrative, incluant un homme détenu depuis plus de 5 ans et 24 membres du Conseil législatif palestinien ■

## Le coût économique du blocus de Gaza

"Les effets du blocus sont tellement nombreux dans tous les aspects de l'économie de la bande de Gaza" que son coût est "difficile à évaluer", préviennent l'ONG palestinienne ARIJ et le ministère de l'économie palestinien, en ajoutant : "l'économie de Gaza fonctionne en quasi autarcie".

### Le coût total du blocus de Gaza peut être estimé à 1,908 milliards de dollars

Dans tous les domaines, la bande de Gaza est tributaire d'une intervention de l'extérieur. Elle dépend d'Israël pour l'importation des biens de base et le passage des rares exportations vers l'UE ou très récemment vers la Cisjordanie. Elle dépend d'Israël et de l'Egypte pour l'approvisionnement en électricité. Elle dépend des tunnels depuis l'Egypte pour les produits qu'Israël ne laisse pas rentrer, elle dépend enfin de l'aide internationale qui soutient 80% de sa population et aide à la reconstruction de ses infrastructures.

Cette dépendance n'est pas causée par des phénomènes naturels mais par une politique globale bien précise. C'est pourquoi les auteurs du rapport "The cost of the occupation" ont décidé de ne pas se centrer sur une approche micro-économique selon différents secteurs et activités économiques. L'approche macroéconomique selon eux "convient mieux car elle nous permet de mesurer le coût du blocus de manière plus globale". Ils partent du constat que "les économies de la Cisjordanie et de la bande de Gaza suivaient une progression presque identique dans la période avant le blocus (2002-2005)", celle de Cisjordanie étant la plus importante. "Sans le choc du blocus, on aurait pu s'attendre à ce que les deux économies suivent un même schéma, cela n'a pas été le cas en raison du blocus, combiné aux bombardements de fin 2008, début 2009". L'économie de Cisjor-

danie a elle continué sa progression, celle de la bande de Gaza s'est effondrée. La méthode de l'organisation palestinienne ARIJ et du ministère palestinien a donc été de simuler la progression de l'économie de la bande de Gaza si le blocus n'avait pas été imposé et de calculer la différence avec l'état actuel de cette économie. Leur conclusion : sans blocus, le PIB annuel dans la bande de Gaza aurait atteint 2, 826 milliards de dollars, il n'est auiourd'hui aue de 1, 346 milliard de dollars. soit une différence de 1, 480 milliards de dollars qui peut être "interprété comme le coût du blocus de Gaza en 2010". En y appliquant l'inflation depuis 2004, le coût total du blocus de Gaza peut être estimé à 1, 908 milliard de dollars, soit plus du quart du PIB total du territoire palestinien occupé.

## Un fort potentiel bridé par l'occupation israélienne

Trois secteurs de l'économie de la bande de Gaza méritent l'attention. Le premier est celui des exportations agricoles. L'organisation Palestine Trade Center (Paltrade) estime que, sans les restrictions imposées par Israël au transport de marchandises, les exportations agricoles de la bande de Gaza pourraient représenter 2 300 tonnes de fraises, 55 millions de fleurs coupées, et 714 tonnes de tomates cerises par an. Par comparaison, en 2011, seulement 1 382 590 fleurs ont été exportées ainsi que 444 tonnes de fraises.

La pêche a également souffert. Depuis janvier

2009, les zones accessibles aux pêcheurs ont été de nouveau réduites, à 3 miles nautiques des côtes. En conséquence, le volume total des prises de poissons a chuté de 47% entre 2008 et 2009, selon le ministère palestinien de l'Agriculture. Enfin, l'accès aux champs de gaz au large des côtes de Gaza : en 2000 une réserve de 30 milliards de mètres cubes de gaz naturel a été découverte dans deux zones, une entièrement située dans les eaux territoriales palestiniennes, une autre à la limite entre la zone palestinienne et les eaux israéliennes. La valeur de ce gaz, dans les deux zones, est estimée à 6,5 milliards de dollars. A ce jour 100 millions ont été investis par des industriels, dont un palestinien, le volume total des investissements devant atteindre 800 millions de dollars. Israël a refusé l'extension d'un gazoduc depuis le port égyptien d'Al Arish, nécessaire à la liquéfaction du gaz et à son exportation. Un tel projet mené dans des conditions normales, sur une durée de 15 ans, pourrait rapporter 160 millions de dollars par an à l'Autorité palestinienne. Il apporterait surtout plus d'indépendance énergétique à la bande de Gaza, en diminuant le coût de production de l'électricité et du même coup l'importation d'essence ou d'électricité depuis Israël. La bande de Gaza importe depuis l'Egypte mais surtout depuis Israël 120 millions de watts par an pour un coût de 69 878 905

Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel.: 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES: AFPS - Association France Polestine Solidarité, AJPF - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AURDIP - Association des Universitairies pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisanse et de Secours aux Palestiniens, - CCFD-TERRE SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETIM, CEMEA - Centres d'Entrainement aux Méthodes d'éducation Activre, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniennes, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réélle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREF - Groupement des Retraités et éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, MARP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDH-Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS: ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDÉO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANCAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, IHI - Handicap Internacional, MDM - Médecins du Monde, RITIMO.